



SANTÉ

LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DÉMARRE LE 2 OCTOBRE 2023

En raison de la hausse actuelle du nombre de cas et de l'apparition de nouveaux sous-variants, le début de la campagne de vaccination contre la Covid-19, initialement prévu le 17 octobre, a été avancé de 15 jours. Cela permettra aux personnes les plus fragiles, et à ceux qui les côtoient, de bénéficier plus tôt d'une dose de rappel, et d'être protégés du risque du développement d'une forme sévère.

Publié le 02 octobre 2023

Le ministère de la Santé recommande aux personnes les plus à risque d'une forme grave de Covid-19 de recevoir dès l'automne une dose de rappel. Elles pourront ainsi maintenir à un niveau élevé leur immunité face au virus. Cela concerne notamment :

- les personnes âgées d'au moins 65 ans ;
- les personnes atteintes de comorbidités (hypertension artérielle compliquée, diabète, obésité, cancers, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux, pulmonaires...);
- les femmes enceintes ;
- les personnes immunodéprimées ;
- les résidents d'Ehpad et d'unités de soins de longue durée.

La vaccination est également recommandée à ceux ayant des contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables face aux infections respiratoires, y compris les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial.

Les personnes ne faisant pas partie des populations ciblées par la campagne de vaccination pourront aussi recevoir, si elles le souhaitent, une dose de rappel gratuitement.

QUAND RECEVOIR VOTRE NOUVELLE DOSE DE RAPPEL ?

Pour recevoir votre dose de rappel, il est nécessaire d'attendre au moins 6 mois depuis votre dernière infection (sur la base de la date du test positif) ou votre dernière injection d'un vaccin contre la Covid-19.

OÙ VOUS FAIRE VACCINER ?

Vous pouvez vous faire vacciner chez votre médecin traitant, en pharmacie, auprès d'un infirmier, d'une sage-femme ou d'un chirurgien-dentiste.

Pour les résidents en Ehpad et unités de soins de longue durée, la vaccination est organisée par votre établissement de soins.

La vaccination contre la Covid-19 est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour l'ensemble de la population.



À savoir !

Pour les personnes âgées de **5 ans et plus**, le schéma vaccinal a été simplifié :
Quel que soit votre passé vaccinal, la vaccination consiste désormais en **une seule dose** de vaccin.

Pour ce qui est des enfants de **moins de 5 ans** :

- pour ceux déjà vaccinés ou ayant été infectés par la Covid-19, une seule dose suffit ;
- pour les autres, un schéma vaccinal à trois doses (deux à 21 jours d'écart et la troisième 8 semaines après) est maintenu.